

## DÉCISION DU MAIRE N° 2025/01/08

**Objet** : 08 - Signature d'une convention avec l'association R.O.C. en Baie – Festival Papillons de Nuit - pour la mise à disposition de la salle La Halle Michel Drucker

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Monsieur M. Robin GODET – Directeur de l'Association ROC en Baie - pour disposer de la salle La Halle Michel Drucker, le jeudi 30 janvier 2025 pour une conférence.

Considérant que la commune est favorable à cette mise à disposition,

### Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention avec ROC en Baie, représentée par Monsieur Robin GODET, Directeur, pour la mise à disposition de la salle La Halle Michel Drucker, le jeudi 30 janvier 2025 de 17h à 23h pour une conférence suivie d'un cocktail dinatoire, et ce pour un montant total de 231€ TTC (Tarif de location 2025 pour les Associations extérieures à Vire Normandie).

Fait à Vire Normandie, le 13 janvier 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250121-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2025

Publication : 21/01/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

